

Urba 297

Note expliquant les évolutions du projet au fur et à mesure de l'instruction, les engagements et les réponses du Pétitionnaire suit aux avis des différents services :

Préambule :

Le projet de centrale photovoltaïque de Bassou/Chichery, porté par la société URBA 297, a fait l'objet d'un dépôt en mairie de Bassou en date du 10 février 2022, avec pour numéro PC n° **089 029 22 T001**.

Le même jour, le permis a été déposé en mairie de Chichery sous le numéro PC n° **089 105 22 T0001**.

Le 21 février 2022, la préfecture a informé la société pétitionnaire d'une modification du délai d'instruction de la demande de permis de construire. Le délai d'instruction est alors passé de 2 mois à compter de la date de réception par le préfet, des conclusions du commissaire-enquêteur.

Le 31 mars 2022, la mairie de Bassou a déposé une demande de modification de son Plan Local d'Urbanisme pour prendre en compte le projet de centrale solaire au sol, via une mise en compatibilité du PLU.

Afin de prendre en compte au mieux le projet, il est prévu de créer une zone 1AU_{pv} sur le règlement graphique.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a émis son avis sur le projet en date du **19 janvier 2023**.

La CDPENAF a émis un avis défavorable en date du **27 avril 2023** notamment au regard de l'étude agronomique ayant été réalisée sur le terrain d'implantation du projet.

Le 30 mai 2023, la MRAe se prononce une nouvelle fois sur le projet mais cette fois-ci sur la Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Bassou.

Le 13 juillet 2023, la Direction Départementale des territoires (DRAC) de l'Yonne a émis un avis sur le projet en précisant la non-nécessité d'un Diagnostic d'Archéologie Préventive sur le terrain d'assiette du projet hormis sur la parcelle ZM-26 sur Chichery.

Le 18 juillet 2023, la DRAC confirme la nécessité de devoir réaliser des mesures d'archéologie préventive sur la parcelle ZM-26 sur la commune de Chichery.

Le 20 juillet 2023, une réponse à l'Avis de la MRAe concernant la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bassou été apporté.

Le 27 septembre 2023, la DRAC a informé par lettre recommandé le Pétitionnaire que le Diagnostic Archéologique réalisé sur le terrain d'implantation du projet a révélé la présence de vestiges archéologiques significatifs.

Le 24 octobre 2023, le Conseil Municipal de Bassou délibère favorablement de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU.

La commune de Chichery a autorisé, par délibération publiée **le 6 décembre 2023**, l'inscription du terrain d'assiette du projet au sein d'une zone d'accélération des énergies renouvelables.

Idem pour la commune de Bassou **le 21 décembre 2023**.

L'enquête publique relative à l'instruction de la modification du PLU de Bassou s'est déroulée du **mardi 2 janvier 2024 au jeudi 1 février 2024 inclus**.

Le 6 février 2024, Monsieur Patrick KULBA, Commissaire Enquêteur, a remis à la mairie de Bassou le procès-verbal des observations formulées lors de l'enquête publique en mairie de Bassou.

En mars 2024, suite au premier dépôt du projet, et à la demande de la DDT de l'Yonne, une partie de l'emprise du projet a été modifiée. Une notice présentant la modification de l'implantation du parc photovoltaïque a été communiquée aux services de l'Etat.

Le 10 avril 2024, la mise en compatibilité du PLU a été approuvée par le Conseil Municipal de Bassou.

Le 27 mai 2024, le Tribunal Administratif de Dijon a désigné un Commissaire-Enquêteur pour la tenue de l'Enquête Publique à venir sur le projet photovoltaïque prévue pour la fin juin.

